



CAHIER DES CHARGES POUR LA FOURNITURE DES PLANTS AU PARC PROVINCIAL DE LA RIVIERE BLEUE

Campagne 2026-2027

Le Parc provincial de la Rivière Bleue lance sa consultation annuelle pour la fourniture et la livraison de 4000 plants de maquis minier à livrer courant Février/Mars 2027 pour la campagne de plantation 2027.

L'offre comprendra le présent cahier des charges paraphés et signé, le bordereau des prix complété et signé (annexe 1) et l'attestation sur l'honneur (annexe 2).

La date limite de remise des offres est fixée au 25 Mars 2026 à 9 heure par email à arnaud.lespes@province-sud.nc copie jean-marc.meriot@province-sud.nc.

Les plants doivent appartenir à au moins 20 espèces pionnières de maquis listées dans le document en annexe 1 dont :

- 50% (2000 plants) du total devront appartenir au minimum à 6 espèces des *Cypéracées*,
- 25% (1000 plants) du total devront être des espèces prioritaires : *Gymnostoma deplancheanum*, *Codia discolor*, *Tristianopsis calobuxus* et/ou *glauca*, *Alphitonia neocaledonica*, *Scaevola montana* et/ou *cylindrica* et des *Myodocarpus involucratus* et/ou *fraxinifolius*,
- le restant de plants (25% soit 1000 plants) devra être équilibré entre les espèces secondaires.

L'ensemble de ces espèces sont représentées dans les secteurs à enrichir. Les semences seront impérativement collectées dans la région et dans un rayon inférieur à 50 kilomètres autour du Parc provincial de la Rivière Bleue. Les espèces non inféodées au grand sud ne sont pas acceptées

Les plants devront être produit dans les règles de l'art :

- Les contenants auront un volume compris entre 250 et 500 cm³,
- Le substrat devra comporter de la terre latéritique qui devra être issu des premiers centimètres du sol (avec présent de mycorhizes),
- Les essences à croissance rapide devront avoir un âge minimum de 6-7 mois dans le contenant et celles à croissance lente 10 à 12 mois selon les espèces,
- Les plants devront avoir une taille significative à la livraison soit environ 15 cm de haut,
- Les plants devront être exempts de toute maladie et d'adventice.

La livraison des plants au parc est à inclure dans le bordereau du détail des prix de l'offre.

Le règlement sera effectué comme suit :

- 30% en 2026 à la validation de la commande,
- Le solde à la livraison des plants conformément à la commande.

La province Sud se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.

**Annexe 1 : BORDEREAU DU DETAIL DES PRIX DE L'OFFRE
CAMPAGNE DE FOURNITURE DE PLANTS 2026-2027**

	Espèce	Prix unitaire	Quantité disponible	Total HT
Cypéracées	<i>Costularia comosa</i>			
	<i>Costularia nervosa</i>			
	<i>Costularia pubescens</i>			
	<i>Gahnia novocaledonensis</i>			
	<i>Gahnia aspera</i>			
	<i>Lepidosperma perteres</i>			
	<i>Machaerina deplanchei</i>			
	<i>Schoenus juvenis</i>			
	<i>Schoenus neocaledonicus</i>			
Espèces prioritaires	<i>Gymnostoma deplancheanum</i>			
	<i>Codia discolor</i>			
	<i>Tristianopsis glauca</i>			
	<i>Tristianopsis calobuuxus</i>			
	<i>Alphitonia neocaledonica</i>			
	<i>Scaevola montana</i>			
	<i>Scaevola cylindrica</i>			
	<i>Myodocarpus fraxinifolius</i>			
	<i>Myodocarpus involucratus</i>			
Espèces secondaires	<i>Acridocarpus austrocaledonicus</i>			
	<i>Alstonia balansae</i>			-
	<i>Austrobuxus carunculatus</i>			-
	<i>Beauprea gracilis</i>			-
	<i>Cloezia artensis</i>			-
	<i>Codia albifrons</i>			-
	<i>Codia nitida</i>			-
	<i>Cordyline neocaledonica</i>			-
	<i>Cunonia macrophylla</i>			-
	<i>Dacrydium araucarioides</i>			-
	<i>Deplanchea speciosa</i>			-
	<i>Gardenia aubryi</i>			-
	<i>Geissois pruinosa</i>			-
	<i>Grevillea exul</i>			-
	<i>Grevillea gillivrayi</i>			-
	<i>Hibbertia lucens</i>			-
	<i>Hibbertia pancheri</i>			-
	<i>Hibbertia pulchella</i>			-
	<i>Hibbertia trachyphylla</i>			-
	<i>Hugonia penicillanthemum</i>			-

Espèces secondaires

<i>Joinvillea plicata</i>			-
<i>Lomandra insularis</i>			-
<i>Longetia buxoides</i>			-
<i>Myrtopsis selligii</i>			-
<i>Normandia neocaledonica</i>			-
<i>Osmanthus austrocaledonicus</i>			-
<i>Peripterygia marginata</i>			-
<i>Pittosporum pronyense</i>			-
<i>Pleioluma crebrifolia</i>			-
<i>Pleioluma sebertii</i>			-
<i>Polyscias pancheri</i>			-
<i>Sannantha leratii</i>			-
<i>Stenocarpus comptonii</i>			-
<i>Stenocarpus umbelliferus</i>			-
<i>Storckiella pancheri</i>			-
<i>Tarenna hexamera</i>			-
<i>Xanthostemonon aurantiacus</i>			-
<i>Xanthostemonon ruber</i>			-

Total fourniture plants HT :	
TGC :	
Total TTC :	

Option 1 : Livraison de 20 à 50% du total des plants :	Total HT :	
	TGC :	
	Total TTC :	

Option 2 : Livraison de 100% du total des plants :	Total HT :	
	TGC :	
	Total TTC :	

Adresse postale du prestataire :

.....

.....

Tél. : GSM :

Email :

Fax :

Référence RIDET

Numéro :

Références bancaires

à : - - ...

Nom de la Banque :

A, le

Signature + cachet



Annexe 2 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR

POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE 4000 PLANTS DE MAQUIS MINIERS

Je soussigné(e) Monsieur, Madame,

agissant en mon nom personnel

Ou

agissant au nom et pour le compte de la société

en qualité de

ayant son siège social à

Immatriculée suivant les numéros :

- n° d'identité d'établissement (RIDET) :

- n° d'inscription au registre du commerce :

atteste sur l'honneur que la société que je représente est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales à la date du dépôt de l'offre.

Si le service du Parc Provincial de la Rivière Bleue proposait de retenir l'offre dans laquelle je soumissionne, je m'engage à fournir, si demandé par le service, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j'ai satisfait à mes obligations fiscales et sociales (attestations CAFAT ou RUAMM et les 3 volets de l'attestation fiscale) dans le délai de 10 jours à compter de la date notification de la demande du maître d'ouvrage, même si ma société n'a été redevable d'aucune imposition fiscale (cas des sociétés nouvellement créées).

La non production de ces documents dans le délai imparti entraînera le rejet de l'offre, conformément à l'article 4 de la délibération modifiée n° 39-2011/APS du 9 novembre 2011.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Fait à, le

Cachet et signature :